

Chapitre 5

QCM

Réponse unique

1. **c.** Est déterminée par la différence entre ses actifs et son passif.
2. **a.** Épargne inférieure aux dépenses = besoin de financement.
3. **d.** Les ménages sont en capacité de financement.
4. **a.** Le besoin de financement est lié aux flux de trésorerie.
5. **c.** Par le revenu.

Plusieurs réponses possibles

6. **b et c.** À la différence entre recettes et dépenses budgétaires. À une situation budgétaire annuelle.
7. **a et d.** À la somme des emprunts nécessaires pour combler les déficits cumulés. À un stock d'emprunts.
8. **b et c.** Le service de la dette correspond au remboursement du capital et des intérêts. La charge de la dette correspond au remboursement des intérêts de la dette.
9. **b et c.** Des institutions financières spécialisées. Des banques.
10. **b.** Des marchés des capitaux.

Réponses à justifier

11. **a, b, c et d.** L'épargne permet d'anticiper les aléas de la vie. L'épargne permet de constituer un patrimoine. L'épargne doit être liquide. L'épargne permet de réaliser des profits.

La maîtrise des motifs d'épargne permet de mieux comprendre l'arbitrage entre consommation et épargne d'un point de vue conjoncturel et/ou structurel quand il s'agit d'investissement immobilier ou de retraites. Il faut retenir que les ménages sont structurellement des agents à capacité de financement et que le niveau d'épargne d'une économie peut en partie expliquer le dynamisme de la croissance en particulier en matière de consommation.

12. b, c et d. Le revenu permanent repose sur le principe de rationalité intertemporelle des agents. Le revenu permanent distingue revenu permanent et courant. Le revenu permanent souligne que l'augmentation du revenu courant est facteur d'augmentation de l'épargne et non de la consommation

La théorie du revenu permanent de M. Friedman réfute les hypothèses et préconisations keynésiennes. C'est la raison pour laquelle il distingue revenu courant, qui correspond au revenu effectif des ménages, et revenu permanent, qui est déterminé selon une logique intertemporelle par les agents économiques à partir d'un calcul d'actualisation. C'est ce revenu « actualisé » dans le temps qui permet d'arbitrer entre épargne et consommation.

13. b et c. L'épargne est une fonction croissante du taux d'intérêt. L'épargne est une renonciation à une consommation immédiate.

Néoclassiques et keynésiens s'opposent sur le rôle de l'épargne et du taux d'intérêt. Pour les néoclassiques, c'est le niveau du taux d'intérêt qui détermine le niveau de la consommation. Si le taux d'intérêt augmente alors les ménages vont privilégier l'épargne en le plaçant. Ils diffèrent donc dans le temps leur consommation.

14. c. Elle est financée par la vente d'obligations d'État.

L'État finance ses besoins de financement et en particulier en émettant des obligations d'État. Techniquement, il s'agit des obligations assimilables du Trésor. La dette de l'État français est gérée par l'Agence France Trésor qui dépend directement du ministère de l'Économie et des Finances. Le choix de déléguer la gestion de la dette est justifié par l'enjeu stratégique du financement et l'expertise nécessaire pour gérer finement les besoins afin de limiter les asymétries d'informations.

15. b et c. Du BFR. Du BFI.

Les besoins des entreprises découlent à court terme du besoin en fonds de roulement afin de répondre aux besoins de trésorerie. À long terme ils découlent des investissements à réaliser donc du besoin en financement de l'investissement.

EXERCICES

EXERCICE 1 — ANALYSE DE DONNÉES STATISTIQUES – LES FRANÇAIS ET L'ÉPARGNE

Les attentes :

- Une référence au document utilisé pour répondre aux questions
- Définir les termes clés
- Analyser de l'évolution de l'épargne du patrimoine
- Faire ressortir les principales caractéristiques de l'évolution

1. Analysez l'évolution de l'épargne et du patrimoine des ménages.

Le premier graphique été réalisé par l'Insee et est publié dans le TEF 2019. Le second, publié sur le site « lafinancepourtous » reprend les données d'un rapport de l'Insee plus récent. Ils présentent d'une part l'évolution du taux d'épargne des ménages sur 60 ans et d'autre part le taux de détention des ménages par type d'actifs.

Le taux d'épargne correspond au rapport entre l'épargne brute/revenu disponible brute. La notion de patrimoine renvoie à l'ensemble des avoirs et dettes d'un ménage.

I Une épargne à dominante immobilière

L'épargne des ménages est constituée pour l'essentiel par le taux d'investissement en logement et le taux d'épargne financière. En règle générale le taux d'investissement en logement représente les trois quarts du taux d'épargne des ménages.

Sur 60 ans on peut distinguer trois phases :

– Au cours des Trente Glorieuses, le taux d'épargne des ménages a progressé de 5 points en 25 ans passant de 15 % en 1950 à 20 % au milieu des années 1970. Cette hausse s'explique par la forte progression des revenus au cours de cette période.

– Du milieu des années 1970 à la fin des années 1980, le taux d'épargne recule de 10 points. Avec la crise et le ralentissement de la hausse des revenus et la montée d'un chômage de masse, l'épargne a servi d'ajustement dans le budget des ménages.

– À partir des années 1990, le taux d'épargne oscille entre 13 % et 15 %.

En matière d'investissement immobilier, l'évolution suit celle du taux d'épargne à l'exception de la fin des années 1980, période durant laquelle l'investissement immobilier a progressé alors que l'épargne financière reculait fortement.

II Une épargne financière stable bien que très présente dans la composition du patrimoine

À l'exception de la fin des années 1980 et de la crise financière de 2008, le taux d'épargne financière avoisine les 5 % sur l'ensemble de la période. Cependant, plus de 88 % des ménages disposent d'un patrimoine financier avec une forte préférence pour les placements en livret d'épargne.

Plus de 60 % des ménages disposent d'un patrimoine immobilier et peu ont des valeurs mobilières puisqu'ils ne sont que 15,6 % à en détenir.

La crise du COVID a favorisé le report de la consommation sur l'épargne.

En conclusion, l'épargne au niveau macroéconomique détermine le niveau d'investissement. Un taux d'épargne trop faible peut traduire une croissance fortement dépendante de la consommation et pas assez tirée par la production et l'investissement. À l'inverse une épargne trop importante peu traduire un manque de confiance ou de perspective pour les ménages qui peut se traduire par une insuffisance de la consommation.

NB : en marron le taux d'épargne financière.

EXERCICE 2 — ANALYSE DE DONNÉES – LES FINANCES PUBLIQUES

Les attentes :

- Une référence au document utilisé pour répondre aux questions
- Définir les termes clés
- Repérez les principales caractéristiques de la dette française
- Faire ressortir les difficultés liées à la situation d'endettement de la France

1. Repérez les principales caractéristiques de l'endettement français.

Les documents fournis ont été réalisés par l'INSEE. Le premier tableau présente les ratios de finance publique qui permettent d'apprécier la situation de l'endettement au regard du pacte de stabilité et des critères de convergence du traité de Maastricht. Les principaux ratios concernent l'endettement, les dépenses publiques et les prélèvements obligatoires. Le graphique qui suit procède à une comparaison européenne du ratio endettement sur PIB.

Dette publique : elle correspond à l'ensemble des emprunts publics contractés par l'État, la Sécurité sociale, les organismes divers d'administration centrale et les collectivités territoriales et dont le montant total (encours) correspond à la somme totale des déficits.

Déficit public : correspond au besoin de financement des administrations publiques. Il correspond à la situation de solde budgétaire négatif.

Les critères de convergence à respecter en matière budgétaire :

- La dette publique n'excède pas 60 % du PIB, à moins qu'elle n'ait significativement diminué dans la période précédant l'examen public des candidatures à l'entrée dans la monnaie unique.
- Le déficit des administrations publiques n'excède pas 3 % de PIB.

I. LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT EXERCE UNE PRESSION CERTAINE SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'évolution du déficit public de 2015 à 2018 montre un ralentissement du déficit et une trajectoire qui permet depuis 2017 à la France d'être en dessous des 3 %. Cette évolution traduit

un effort de maîtrise des dépenses pour contenir le déficit. Cela se traduit par une baisse des dépenses publiques de 0,8 point sur la même période.

En revanche, on note une augmentation de l'endettement de 2,8 points. Ainsi la dette publique notifiée est passée de 95,6 % en 2015 à 98,4 % en 2018. Dans une même logique mais dans une moindre proportion les prélèvements obligatoires ont progressé de 0,5 point.

II. UN NIVEAU D'ENDETTEMENT TRÈS ÉLEVÉ MAIS ENCORE SOUTENABLE

En comparaison au sein de l'UE, la France se trouve en bas de classement avec un endettement de plus de 98 % du PIB en 2018. Elle se retrouve avec les pays du sud de l'Europe dont l'endettement est supérieur à 100 % du PIB. À l'opposé, la moyenne de l'UE est de 80 %, et les pays du nord respectent ou se rapprochent des critères de convergence avec l'Allemagne (61 %), les Pays-Bas (52 %).

Par ailleurs, la France est avec le Danemark le pays dont les dépenses publiques et le niveau des prélèvements obligatoires sont les plus élevés de l'UE, mais avec un taux de chômage et de croissance pourtant différent.

Pour autant, la France parvient à financer sa dette à des taux d'intérêt faibles. Enfin, les actifs non financiers de l'État, et en particulier ses terrains, lui permettent d'être en capacité de financement.

Pour rappel sur la nature de cette trajectoire, à l'issue de la crise de 2008 l'endettement de certains pays membres (Grèce, Irlande, Portugal, France) a fortement augmenté du fait de la baisse des rentrées fiscales (phase de récession) et de l'augmentation des dépenses (plans de relance, soutien au secteur bancaire, indemnisation du chômage) ce qui a entraîné la crise de la dette souveraine en 2010 nécessitant la mise en place d'un soutien financier de l'UE dont la mise en place du Mécanisme européen de stabilité (cf. chap. 9).

Néanmoins, en 2018 le déficit public de l'UE était de - 1 % du PIB tandis que la dette était estimée à 82 % du PIB. Quinze États membres connaissent un endettement supérieur à 60 % dont la France (98 %) Grèce (181 %) et l'Italie (135 %). À l'issue de la crise de 2008 et de la forte augmentation de l'endettement, les pays membres ont mis en place des politiques de rigueur budgétaire afin de revenir dans les normes du pacte de stabilité. Or cette rigueur est en partie à l'origine de la crise des dettes souveraines en 2010.

En conclusion, si la France parvient à financer sa dette, la nécessité du remboursement accroît la pression pour réduire les dépenses et accroître les recettes.

EXERCICE 3 — ANALYSE ÉCONOMIQUE À PARTIR D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE – LES PME ET LA CRISE

1. Les entreprises françaises ont-elles les capacités de résister à la crise ?

La réponse à cette question repose sur l'analyse des bulletins de la Banque de France relatifs à la santé des entreprises françaises, et qui correspondent aux documents 1 et 2.

À l'issue de cette décennie post-crise financière de 2008, les entreprises françaises, en particulier les PME, ont recouvré leur niveau d'avant-crise et reconstitué des marges de

manœuvre. Cette situation est observable sur le plan financier et en matière de croissance du chiffre d'affaires.

Le rétablissement de la santé financière des entreprises marque le retour d'une capacité d'endettement avec une amélioration du ratio dettes/capitaux propres.

La croissance du chiffre d'affaires est constante avec une moyenne de + 5 %. On note un ralentissement en 2018 dû à la baisse des exportations. Cette baisse est liée au ralentissement global de l'activité.

Les retards de paiement accroissent la probabilité de défaillance des entreprises mais les défaillances sont relativement circonscrites. La loi de modernisation de l'économie fixe à 60 jours le maximum légal de délai de paiement. Ainsi les retards de paiement inférieurs à 30 jours touchent 1 fournisseur sur 5 et supérieurs à 30 jours 1 fournisseur sur 6. Par ailleurs, les retards de paiement demeurent un facteur de contagion et peuvent en situation de crise avoir un effet de réaction en chaîne d'autant plus que les délais de paiement sont longs.